



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Le conseil municipal de la Ville de Chambly a adopté lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2026-1431-38A

« Règlement final 2026-1431-38A de modification de zonage visant à retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement pour le bâtiment du 1691, avenue Bourgogne (Édifice Joseph-Ostiguy) »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 7 juillet 2026

Par la MRC : Non requise

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 10 août 2026

(s) *Alexis Jovin*
M^e Alexis Jovin
Greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 2026-1431-38A

Je soussigné, M^e Alexis Jovin, greffier adjoint de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 10 août 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 10^e jour du mois de août 2026.

(s) Alexis Jovin
M^e Alexis Jovin
Greffier adjoint